

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2865

23 novembre 2011

SOMMAIRE

4Ma S.A.	137491	Novellex Services S.A.	137520
Administration Gestion du Luxembourg S.A.	137496	Public Communications S.à r.l.	137489
Aldoxlux Holding A.G.	137496	Services Internationaux d'Ingénierie S.A.	137474
Arnage Holding S.A.	137497	Services Internationaux d'Ingénierie S.A.	137474
Au Bonheur des Dames Chez Christiane, S.à r.l.	137497	SG Audit S.à r.l.	137482
AXA Investplus	137499	Shiplux IX S.A.	137482
AXA Luxembourg Fund	137499	Shiplux IX S.A.	137483
Castle Properties S.A.	137519	TBD Lux S.à r.l.	137489
CEA S.à r.l.	137499	T-C Neuperlach Development S.à r.l. ...	137474
Ciao Bella S.à r.l.	137499	TE Finance S.à r.l.	137492
Daloo Finances S.à r.l.	137504	Thermolux	137497
DFCD	137504	Transmedia Immo S.A.	137500
EPX Holding SAH	137508	Trezart Management	137484
EPX Holding SAH	137508	United Industrial Associates SPF S.A. ...	137483
EPX Holding SAH	137508	UP Luxembourg Holdings	137505
Esmeralda Lux S.A.	137508	Vanguard Investments S.A.	137487
Europlex Lu	137512	Vardanega International S.A.	137488
Eurotransfert (Luxembourg)	137504	Variopartner SICAV	137483
Fialux S.à r.l.	137513	Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l.	137508
Finta S.à r.l.	137512	Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l.	137514
Finta S.à r.l.	137512	Velan Luxembourg	137484
IMMO20 S.à r.l.	137513	Vivacon Lux Property One S.à r.l.	137484
Immo-Technique S.à r.l.	137513	Vivacon Lux Property Two S.à r.l.	137487
INNCONA S.ar.l. & Cie. Quatre cent soixante-dix-huitième (478.) S.e.c.s. ...	137518	WA Property Management Holding S.à r.l.	137488
La Petite Venise S.à r.l.	137517	Worldnet Sarl	137488
LBREP II Cannon Bridge S.à r.l.	137517	Zelaika S.A.	137491
LBREP II Sierra Blanca S.à r.l.	137518	Zogar Management S.à r.l.	137491
LGFIN S.A.	137507	Zoom Investissements S.A.	137491
Lubrizon Luxembourg S.à r.l.	137513		

Services Internationaux d'Ingénierie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.792.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 octobre 2011

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Services Internationaux d'Ingénierie S.A. tenue au siège social en date du 19 octobre 2011, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Ricardo SANCHEZ HERNANDEZ, demeurant à 59H, Chemin des Mesanges, CH-1226 Thônex - Genève (Suisse);

- Madame Maria Isabel CURTO JIMENEZ, demeurant à 59H. Chemin des Mesanges, CH-1226 Thônex - Genève (Suisse);

- Monsieur Juan BUENESTADO DORADO, demeurant à c. Castillo de Jativa, 47, E-28006 Madrid (Espagne).

Le mandat de la société Tralee Invest & Trade Corp. n'est pas renouvelé.

2. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, Fiduciaire Fibetrust, avec siège social à L-2210 Luxembourg, 38, bd. Napoléon 1^{er}, pour une durée de six ans:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Services Internationaux d'Ingénierie S.A.

Référence de publication: 2011143705/21.

(110166791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Services Internationaux d'Ingénierie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.792.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143706/9.

(110166792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

T-C Neuperlach Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.848.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the third day of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARS

"ND Europe S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, RCS Luxembourg B n° 123.400.

The founder is here represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Luxembourg Company Act"), and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "T-C Neuperlach Development S.à r.l."

Art. 3. The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments and to acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to real estate properties and/or assets.

The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Parties") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through , including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (Twelve thousand five hundred euros), represented by 125 (one hundred twenty five) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Luxembourg Company Act.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the “Class A Managers”) or class B managers (the “Class B Managers”).

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as Class A Managers and Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, a quorum of the board of managers shall be the presence or representation of at least half of the managers holding office, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Managers and Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers’ meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The resolutions of the managers shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole manager or by any two (2) managers acting jointly if more than one manager has been appointed.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder’s meetings.

However, resolutions of the shareholders may be passed in writing as long as the shareholders’ number is not more than twenty-five. Should such written resolutions be sent by the managers to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Art. 15. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the articles of incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the articles of incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the articles of incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the

shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the articles of incorporation or the laws, for the purpose of amending the articles of incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the articles of incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Every general meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Luxembourg Company Act.

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Except where according to Luxembourg laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of Luxembourg laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and a profit and loss account in accordance with Luxembourg laws which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

After allocation to the statutory reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by Luxembourg laws and in compliance with the foregoing provisions, the manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds will be distributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article one shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

All the 125 (one hundred twenty five) shares representing the capital have been entirely subscribed by ND Europe S.à r.l. prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euros).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) are appointed as Class A and Class B managers for an undetermined duration

Ms Adriana De Alcantara, as Class B manager, with professional address at 2 rue de la Paix, L-7244 Bereldange;

Mr. Paul Wilson, as Class A manager, with professional address at 20 Balderton Street, 8th Floor, London, W1K6TL;

Mr. Robert Redican, as Class A manager, with professional address at 730, Third Avenue, USA – 10017 New York;

Mr. Mark J. Wood, as Class A manager, with professional address at 730, Third Avenue, USA – 10017 New York;

Mr. Bruno Bagnouls, as Class B manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Mr. Pascal Roumigüé, as Class B manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

In accordance with article eleven of the articles of incorporation, the company shall be bound by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

2) The Company shall have its registered office at L-2557 Luxembourg, 7A rue Robert Stümper.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City.

WHEREOF, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trois octobre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU

«ND Europe S.à r.l.», une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, RCS Luxembourg B n° 123 400.

Fondateur ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs associés et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "T-C Neuperlach Development S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (comme bailleur ou comme locataire) et/ou de faire toutes opérations relatives à des propriétés immobilières.

La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'actifs par tous moyens.

La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant de la façon requise pour les modifications des statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

L'(les)associé(s) peut (peuvent) décider de qualifier les gérants nommés comme gérants de classe A (les "Gérants de Classe A") ou comme gérant de classe B (les "Gérants de Classe B").

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (auront) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social et sous réserve que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et (ou) en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Cependant, si l'(les) associé(s) a (ont) qualifié les gérants nommés en tant que Gérants de Classe A et Gérants de Classe B, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de cet agent, la durée du mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

En cas de pluralité de gérants, le quorum requis du conseil de gérance sera la présence ou la représentation d'au moins la moitié des gérants en fonction, sous réserve que lorsque les gérants ont été qualifiés comme Gérants de Classe A et Gérants de Classe B, ce quorum ne sera respecté que si au moins un (1) gérant de Classe A et un (1) gérant de Classe B sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle décision peut être documentée en un document unique ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux signé par un ou plusieurs gérants.

Les résolutions des gérants seront enregistrées par écrit.

Les minutes de chaque réunion du conseil de gérance seront signées par le Président et par le secrétaire (le cas échéant). Les procurations resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou des minutes, devant être produites dans des procédures judiciaires ou autres, peuvent être signés par le gérant unique ou par deux (2) gérants agissant conjointement en cas de pluralité des gérants nommés.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra des gérants le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie dans un délai de quinze (15) jours calendaires à partir de l'envoi du texte des résolutions proposées. Le quorum et la majorité requises pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Art. 15. A chaque assemblée générale des associés autre que l'assemblée générale convoquée dans le but de modifier les statuts de la société ou délibérant sur les résolutions dont l'adoption est soumise aux obligations de quorum et de majorité applicable pour une modification des statuts, le cas échéant, aux règles de quorum et de majorité s'appliquant pour les modifications des statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée (ou par écrit), les associés seront convoqués (ou

consultés) une deuxième fois et les résolutions seront adoptées, indépendamment du nombre de parts sociales représentées, par la majorité simple des votes.

A chaque assemblée générale des associés convoquée en accord avec les statuts ou la loi, dans le but de modifier les statuts de la société ou délibérant sur les résolutions dont l'adoption est soumise aux obligations de quorum et de majorité d'une modification des statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital.

Chaque assemblée générale se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la loi relative aux sociétés commerciales.

Les minutes de l'assemblée générale des associés devront être signées par les associés présents ou représentés.

Les résolutions adoptées par un associé unique devront être documentées par écrit et signées par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Sauf exceptions visées par la législation luxembourgeoise en vigueur, les comptes annuels statutaires et / ou consolidés de la Société doivent être audités par un auditeur agréé, les activités de la Société et sa situation financière, y compris en particulier ses livres et ses comptes, peuvent, et doivent dans le cas prévu par la loi, être examinées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être associés eux-mêmes.

Les commissaires aux comptes, le cas échéant, seront nommés par l'(les)associé (s), qui va (vont) en déterminer le nombre et la durée de leur mandat. Ils sont éligibles pour un nouveau mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé (s), sauf dans les cas où le commissaire agréé peut conformément au droit luxembourgeois, être révoqué que pour motif grave ou par un accord mutuel.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des actifs de la Société et de ses passifs, le bilan et un compte de profits et pertes en accord avec les lois du Luxembourg qui seront soumis à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Chaque associé peut avoir accès au siège social de la Société à l'inventaire, au bilan et au compte de profits et pertes. Si la société est composée de plus de vingt-cinq (25) actionnaires, de tels droits ne pourront seulement être exercés dans un délai de quinze (15) jours calendaires précédant la date prévue pour l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Après l'allocation à la réserve légale, l'(les)associé(s) doit (doivent) déterminer comment le solde des bénéfices nets annuels sera alloué soit par l'allocation de tout ou partie du reste à une réserve ou une provision en le reportant sur l'exercice suivant ou en le distribuant, avec les profits reportés, par le biais de réserves distribuables ou d'une prime d'émission à (aux) associé (s), chaque part sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixés par les lois du Luxembourg et en conformité avec les dispositions qui précèdent, le(s) gérant(s) peut (peuvent) verser un acompte sur dividendes aux associés. Le(s) gérant(s) fixera (fixeront) le montant et la date du paiement de cet acompte.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La dissolution de la société peut être effectuée par résolution de(s) l'associé(s) adoptée par la moitié des associés détenant les trois quarts (3/4) du capital. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et frais de la société, incluant les frais de liquidation, les avoirs restants de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les 125 (cent vingt cinq) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par ND Europe S.à r.l., prénommée, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) se trouve désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,- (mille deux cents Euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) sont nommés gérants pour une durée indéterminée

Mme Adriana De Alcantara, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 2 rue de la Paix, L-7244 Bereldange;
M. Paul Wilson, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 20 Balderton Street, 8th Floor, London, W1K6TL;
M. Robert Redican, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, USA – 10017 New York;
M. Mark J. Wood, gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 730, Third Avenue, USA – 10017 New York;
M. Bruno Bagnouls, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
M. Pascal Roumiguié, gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

2) Le siège social de la Société est établi à, 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 4 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43718. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139819/438.

(110161575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

SG Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011143707/11.

(110166764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Shiplux IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Jadot / Freddy Bracke
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011143709/11.

(110166021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Shiplux IX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 112.208.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2011

M. Freddy BRACKE, M. Michel JADOT, M. Alexis VERMAST et M. Vivek PATHAK sont renommés administrateurs.

M. Jozef ADRIAENS, Administrateur de sociétés, demeurant 85, Route de Longwy L-8080 Bertrange, est nommé administrateur.

Le mandat d'administrateur-délégué de M. Freddy BRACKE prend fin à l'issue de la présente assemblée.

Mme Nicole BAEYENS est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011143710/17.

(110166022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

United Industrial Associates SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.695.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITED INDUSTRIAL ASSOCIATES SPF S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011143756/12.

(110166416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Variopartner SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.256.

—
Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrates vom 1. September 2011

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Frau Annemarie Arens zum 31. August 2011 von ihrer Funktion als Verwaltungsratsmitglied zur Kenntnis.

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Anders Malcolm zum 31. Juli 2011 zur Kenntnis und beschliesst Herrn Bernhard Schneider - 1, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg - als neues Verwaltungsratsmitglied, mit Wirkung zum 1. September 2011 zu kooptieren und die Ernennung von Herrn Schneider bei der nächsten Generalversammlung der Aktieninhaber vorzuschlagen.

Für Variopartner Sicav

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2011143758/19.

(110166251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Velan Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.527,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 158.902.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de gérance de la Société en date du 19 octobre 2011 que:

1. Le siège social de la société a été transféré du: 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143759/15.

(110166431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Vivacon Lux Property One S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.877.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011143760/12.

(110166411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Trezart Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 147.877.

—
In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of August,

Before Us, Maître Kessler, notary, residing in Esch-Sur-Alzette,

was held the extraordinary general meeting of the shareholders of Trezart Management (the Meeting), a Luxembourg société anonyme having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 12 August 2009 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), n° 1785 on 16 September 2009, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147877 (the Company).

The Meeting is opened at 2.30 pm with Jean-Edouard Mazery, director, residing professionally in Paris (France) as chairman. The chairman appoints Emilie De Jonge, employee, residing professionally in Luxembourg as secretary of the Meeting. The Meeting elects Estelle Mariucci, employee, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting. The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the shareholders present and the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all the shares with a par value of one hundred and twenty-five euros (EUR125) each representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda, prior to the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

III. the agenda of the Meeting is as follows:

(1) waiver of the convening notices;

- (2) the decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
- (3) the decision to approve the pro forma accounts of the Company for the period from 1 January 2011 to the date of the present meeting (up to and excluding liquidation) (the Pro forma Accounts);
- (4) the decision to give discharge to the directors of the Company (the Directors) for the execution of their mandate and duties;
- (5) the decision to appoint Mr Antoine van de Beuque, (the Liquidator), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company;
- (6) the determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
- (7) the decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to approve the Pro forma Accounts substantially in the form attached hereto as Schedule 1.

Fourth resolution

The Meeting resolves to give discharge to the Directors for the execution of their mandate and duties.

Fifth resolution

The Meeting resolves to appoint the Liquidator, i.e. Mr Antoine van de Beuque, residing in 76 Grand-Rue CH-1180 ROLLE, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature.

Sixth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Company Act 1915).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Seventh resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman adjourns the Meeting at .

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze août,

Par-devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Trezart Management (l'Assemblée), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 12 août 2009 en vertu d'un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence

à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1785 le 16 septembre 2009, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B147877 (la Société).

La séance est ouverte à 14h30 sous la présidence de Jean-Edouard Mazery, administrateur, demeurant professionnellement à Paris (France). Le président désigne comme secrétaire Emilie De Jonge, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'Assemblée choisit comme scrutateur Estelle Mariucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président, le secrétaire et le scrutateur seront collectivement désignés ci-après comme Membres du Bureau ou le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux sont inscrits dans une liste de présence qui restera annexée aux présentes et sera signée par les actionnaires présents et par les mandataires représentant des actionnaires non présents et par les Membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes;

II. il ressort de la liste de présence que toutes les actions chacune d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) représentant l'entière du capital social souscrit de la Société sont présentes ou dûment représentées à l'Assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu une notice dûment adressée et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant l'Assemblée. L'Assemblée décide de renoncer aux modalités de convocation. De ce fait, l'Assemblée est constituée selon les règles et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, mentionné ci-après;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) décision de dissoudre et liquider volontairement la Société;
- (3) décision d'approuver les états financiers pro forma de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 à la date de la présente assemblée (jusqu'à et à l'exclusion de la liquidation) (les Etats Financiers Pro Forma);
- (4) décision de donner décharge aux administrateurs de la Société (les Administrateurs) pour l'exécution de leur mandat et devoirs;
- (5) décision de nommer M. Antoine van de Beuque, (le Liquidateur), comme liquidateur en relation avec la liquidation de la Société;
- (6) détermination des pouvoirs à attribuer au Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société; et
- (7) décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social souscrit de la Société étant présente ou représentée à cette Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocation, les actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et procéder à la liquidation volontaire de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver substantiellement les Etats Financiers Pro Forma dans la forme jointe aux présent procès verbal en Pièce Jointe 1.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats et de leurs devoirs.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer le Liquidateur, soit M. Antoine van de Beuque, résidant 76, Grand-Rue CH1180 ROLLE, comme liquidateur en relation avec la liquidation de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de ses actifs.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra,

sous sa propre responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser discrétionnairement des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés.

Septième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président lève la séance à .

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Mazery, De Jonge, Mariucci, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 août 2011. Relation: EAC/2011/11226. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139836/154.

(110161485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Vivacon Lux Property Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.876.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/10/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011143761/12.

(110166545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Vanguard Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 62.582.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme VANGUARD INVESTMENTS S.A. tenue extraordinairement en date du 30 septembre 2011 à (L-1420) Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- La société Citadel Administration S.A. a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Nominees Limited démissionnaire, avec effet au 1^{er} octobre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Commissaire aux comptes:

Citadel Administration S.A.

15-17 avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Pour extrait conforme

S.W. BAKER

Administrateur

Référence de publication: 2011143762/21.

(110165989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Vardanega International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 64.571.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 14 octobre 2011, LAC/2011/45559, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "VARDANEGA INTERNATIONAL S.A., en liquidation volontaire", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.571, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, alors notaire de résidence à Pétange en date du 28 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 579 du 10 août 1998.

La liquidation de la société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire, en date du 12 août 2011, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2495 du 15 octobre 2011.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143763/25.

(110166532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

WA Property Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.820.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société en date du 14 octobre 2011

En date du 14 octobre 2011, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de prendre note de la démission de Monsieur Riaz Valani de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Patrick Moinet;

- Monsieur Benoit Bauduin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

WA Property Management Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011143764/18.

(110166787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Worldnet Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 126.080.

Procès-verbal du gérant unique du 18 octobre 2011

Monsieur Davide LEVI, gérant unique de la société Worldnet SARL communique sa nouvelle adresse privée, celle-ci est située au 38, Rue Segurane F-06300 NICE

M. Davide LEVI

Gérant

Référence de publication: 2011143765/12.

(110166235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

**Public Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TBD Lux S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 162.890.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of the month of September.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (the “Sole Shareholder”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092, represented by Me Patrick Santer, maître en droit, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 28 September 2011 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in TBD Lux S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 162.890 and incorporated on 22 July 2011 by deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows (such items being interrelated):

1. Change of the name of the Company to “Public Communications S.à r.l.” and consequential amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company.

2. Reclassification of the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) class P shares and consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from “TBD Lux S.à r.l.” to “Public Communications S.à r.l.”.

If is consequently resolved to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 1^{er} . Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Public Communications S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”

Second resolution

It is resolved to reclassify the twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) class P shares.

As a consequence, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) class P shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.”

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. (l'«Associé Unique») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.092, représentée par Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 septembre 2011 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique et détenant l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans TBD Lux S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.890, constituée le 22 juillet 2011 par acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes ont déclaré et demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises par la Société de telle sorte que les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points figurant à l'ordre du jour,

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants (les points étant reliés entre eux):

1. Changement de la dénomination de la Société en "Public Communications S.à r.l." et modification conséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société

2. Reclassification des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe P et modification conséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Sur ce l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de changer la dénomination de la Société de "TBD Lux S.à r.l." en "Public Communications S.à r.l.".

Partant il est décidé de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Public Communications S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Seconde résolution

Il est décidé de reclassifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe P.

Partant il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe P, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec son augmentation du capital social au taux fixe d'enregistrement de la perception fiscale sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête de la partie comparante, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: P. Santer, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2011. Relation: RED/2011/2021. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 30 septembre 2011.

Référence de publication: 2011139839/107.

(110161537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Zelaika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143768/9.

(110166372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Zogar Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 159.223.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 octobre 2011 que:

1. Les démissions de Monsieur Patrick MOINET, en tant que gérant de classe A et Monsieur Benoît BAUDUIN, en tant que gérant de classe B de la Société ont été acceptées, avec effet immédiat.

2. A été nommée, en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

Monsieur Kristjon GRETARSSON, né le 18 avril 1968 à Reykjavik (Islande) et résidant au 97, Ceinture um Schlass, L-5880 Hesperange (Luxembourg).

3. Le siège social de la Société a été transféré du 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143769/19.

(110166113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Zoom Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011143770/11.

(110166026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

4Ma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011143774/11.

(110166480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

TE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.520,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.868.

In the year two thousand eleven, the seventeenth day of August, before Me Francis Kessler, notary residing in Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TE Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.868 and having a share capital of two hundred thousand five hundred United States Dollars (USD 200,500.-) (the Company). The Company has been incorporated on December 4, 2009 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 6, 2010 under number 28. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Francis Kessler dated August 10, 2011 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. TE Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 8,844,821,523.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 149.867,

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. TLM Finance Corp., a private corporation incorporated under the laws of Alberta, Canada, having its registered office at Suite 2000, 888 – 3rd Street S.W., Calgary AB T2P 5C5, Canada with company number 2015027408,

hereby represented by Gilles Ralet, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

TE Holding S.à r.l. and TLM Finance Corp. are the current shareholders of the Company and will be hereinafter referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That one thousand twenty (1,020) ordinary shares of the Company, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand and five (9,005) preferred equity share certificates having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty United States Dollars (USD 20.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred thousand five hundred United States Dollars (USD 200,500.-), represented by one thousand twenty (1,020) ordinary shares (the Ordinary Shares), having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand and five (9,005) preferred equity share certificates (the PESCOs) having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to two hundred thousand five hundred twenty United States Dollars (USD 200,520.-), by way of the issuance of one (1) PESCO, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and having the same rights as the existing PESCOs.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Subsequent amendment to articles 5.2 and 5.3 of the articles of association of the Company.

5. Amendment to the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESCO in the relevant register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twenty United States Dollars (USD 20.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of two hundred thousand five hundred United States Dollars (USD 200,500.-), represented by one thousand twenty (1,020) ordinary shares (the Or-

inary Shares), having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each and nine thousand and five (9,005) preferred equity share certificates (the PESCs) having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each, to two hundred thousand five hundred twenty United States Dollars (USD 200,520.-), by way of the issuance of one (1) PESC, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and having the same rights as the existing PESCs.

Second resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

TE Holding S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it does not wish to exercise its preferential subscription right regarding the newly issued PESC.

TLM Finance Corp., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one (1) PESC, having a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) and to fully pay up such PESC by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000.-) that it holds against the Company (the Receivable). The contribution in kind of the Receivable from TLM Finance Corp. to the Company is to be allocated as follows:

- (i) Twenty United States Dollars (USD 20.-) to be allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) Ninety nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred eighty United States Dollars (USD 99,999,980.-) to be allocated to the PESCs Share Premium Reserve Account (as defined in the Articles).

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of the Company dated as of August 17, 2011 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on August 17, 2011 by the management of TLM Finance Corp. acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the attached interim accounts of the Company dated as of August 17, 2011 (the Interim Accounts) show a receivable of one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000.-) payable by the Company to TLM Finance Corp.;
- TLM Finance Corp. is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date or at the election of the Company without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the aggregate nominal and fair market value of the Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of at least one hundred million United States Dollars (USD 100,000,000.-), and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by TLM Finance Corp. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by TLM Finance Corp. and upon the contribution of the Receivable by TLM Finance Corp. to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable and the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg civil code and this extinguishment will occur simultaneously with and in consideration of the issuance by the Company of one (1) PESC in the name of TLM Finance Corp.

Such certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend articles 5.2 and 5.3 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **5.2.** The Company’s corporate capital is also represented by nine thousand and six (9,006) preferred equity share certificates with a par value of twenty United States Dollars (USD 20.-) each (the PESCs and together with the Ordinary Shares, the Shares), which are redeemable in accordance with these Articles. The holder(s) of PESCs are hereinafter individually referred to as a PESC Shareholder and collectively as the PESC Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the PESC Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.3. The entire corporate capital thus amounts to two hundred thousand five hundred twenty United States Dollars (USD 200,520.-).”

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any director of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued PESC and above changes in the relevant register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-septième jour du mois d'août, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TE Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.868 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2009 par un acte du Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 janvier 2010 sous le numéro 28. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Me Francis Kessler le 10 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. TE Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 8.844.821.523,- et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.867,

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. TLM Finance Corp., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Alberta, Canada, ayant son siège social à Suite 2000, 888 – 3rd Street S.W., Calgary AB T2P 5C5, Canada avec numéro de société 2015027408,

ici représentée par Gilles Ralet, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

TE Holding S.à r.l. et TLM Finance Corp. sont les associés actuels de la Société et seront référencées ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que mille vingt (1.020) parts sociales ordinaires de la Société, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et neuf mille cinq (9.005) certificats de parts sociales privilégiées, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette assemblée qui de ce fait est valablement constituée et pourra délibérer sur les points de l'agenda, ci-après reproduit;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux convocations.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt dollars américains (USD 20,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent mille cinq cents dollars américains (USD 200.500,-), représenté par mille vingt

(1.020) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et neuf mille cinq (9.005) certificats de parts sociales privilégiées (les PESC), ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun, à deux cent mille cinq cent vingt dollars américains (USD 200.520,-) par voie d'émission d'un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et ayant les mêmes droits que les PESC existants.

3. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente des articles 5.2 et 5.3 des statuts de la Société.

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription du PESC nouvellement émis dans le registre de la Société.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt dollars américains (USD 20,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux cent mille cinq cents dollars américains (USD 200.500,-), représenté par mille vingt (1.020) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacune et neuf mille cinq (9.005) certificats de parts sociales privilégiées (les PESC), ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun, à deux cent mille cinq cent vingt dollars américains (USD 200.520,-) par voie d'émission d'un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et ayant les mêmes droits que les PESC existants.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

TE Holding S.à r.l., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare ne pas vouloir exercer son droit de souscription préférentiel relatif à l'émission du PESC nouvellement émis.

TLM Finance Corp., susmentionnée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un (1) PESC, ayant une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) et de libérer ce PESC totalement par un apport en nature d'une créance d'un montant de cent millions de dollars américains (USD 100.000.000,-) qu'elle détient envers la Société (la Créance). L'apport en nature de la Créance de TLM Finance Corp. à la Société sera affecté de la manière suivante:

- (i) vingt dollars américains (USD 20,-) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt dollars américains (USD 99.999.980,-) au Compte de Réserve de Prime d'Emission PESC (comme défini dans les Statuts);

La valeur de l'apport en nature de la Créance a été certifiée moyennant, entre autre (i) des comptes intérimaires de la société en date du 17 aout 2011 et signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) d'une attestation datée du 17 aout 2011 délivrée par la gérance de TLM Finance Corp., reconnue et approuvée par la gérance de la Société. Il résulte de cette attestation qu'à la date de cette attestation:

- les comptes interimaire ci-joints de la société en date du 17 aout 2011 (les Comptes Interimaires) montrent une créance d'un montant de cent millions de dollars américains (USD 100.000.000,-) payable par la Société à TLM Finance Corp.;
- TLM Finance Corp. est le propriétaire de la Créance, et le seul créancier ayant droit à cette Créance et possède le droit de disposer de la Créance;
- la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date de maturité ou à la demande de la Société sans déduction;
- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la valeur totale de marché de la Créance apportée à la Société est évaluée conformément aux comptes intérimaires à au moins de cent millions de dollars américains (USD 100.000.000,-) et depuis les Comptes Interimaires, il n'y a pas eu de changements matériels qui auraient déprécié l'apport fait à la Société;
- la Créance contribué à la Société est librement transférable par TLM Finance Corp. à la Société et n'est pas assujetti à des restrictions quelconques ou grevée d'un gage quelconque ou d'une sûreté qui limite sa transférabilité ou réduit sa valeur; et
- toutes les formalités requises pour le transfert légal de la propriété de la Créance, qui a été contribué à la Société ont été ou seront effectuées par TLM Finance Corp. et dès la contribution de la Créance par TLM Finance Corp. à la Société, la Société va devenir le propriétaire à plein titre de la Créance et la Créance sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois et cette extinction aura lieu simultanément avec en contrepartie de l'émission par la Société d'un PESC à TLM Finance Corp.

Ledit certificat ainsi qu'une copie des Comptes Intérimaires, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des décisions précédentes, les Associés décident de modifier les articles 5.2 et 5.3 des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **5.2.** Le capital social de la Société est aussi représenté par neuf mille six (9.006) certificats de parts sociales privilégiées d'une valeur nominale de vingt dollars américains (USD 20,-) chacun (les PESC) et ensemble avec les Parts Sociales

Ordinaires, les Parts Sociales), rachetables conformément aux présents Statuts. Le(s) détenteur(s) de PESC(s) est/sont désigné(s) ci-après, individuellement comme un Associé PESC et collectivement comme les Associés PESC. Le(s) Associé(s) Ordinaire(s) et le(s) Associé(s) PESC sont désigné(s) ci-après collectivement comme les Associés..

5.3. La totalité du capital social s'élève donc à deux cent mille cinq cent vingt dollars américains (USD 200.520,-)»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et autorise tout gérant de la Société, à titre individuel, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement du PESC nouvellement émis et les modifications susmentionnées dans le registre de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Ralet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 août 2011. Relation: EAC/2011/11327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139840/243.

(110161147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Administration Gestion du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 75.997.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 13 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- la S.A. ADMINISTRATION ET GESTION DU LUXEMBOURG, établie et ayant eu son siège social à L-1724 LUXEMBOURG, 3 bd du Prince Henri.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2011143780/16.

(110166690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Aldoxlux Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 51.154.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011143781/10.

(110166565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Arnage Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 84.073.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 13 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société:

- la S.A. ARNAGE HOLDING, établie et ayant eu son siège social à L-7268 BERELDANGE, 23, Cité Aline Mayrisch.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Me Pierre FELTGEN
Liquidateur

Référence de publication: 2011143784/15.

(110166686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Au Bonheur des Dames Chez Christiane, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 30, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 65.386.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

ACA - Atelier Comptable & Administratif S.A.
Signature

Référence de publication: 2011143785/12.

(110166616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Thermolux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.153.000,00.

Siège social: L-1274 Howald, 40, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 42.667.

L'an deux mille onze, le seize septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Thermolux Immobilière S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, rue des Bruyères, L-1274 Howald, enregistrée auprès du Registre du Commerce et Sociétés sous le numéro B 5 574,

- M. Marcel Mond, ayant son adresse au 8, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, les deux ici représentés par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparants sont les associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Thermolux S.à r.l.», ayant son siège social au 40, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.667 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 165 de 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant décisions collectives des associés du 31 décembre 2001, publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 667 du 30 avril 2002.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. Les Associés, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions cinquante-trois mille euros (EUR 2.053.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à deux millions cent cinquante-trois mille euros (EUR 2.153.000,-) par la création et l'émission de vingt mille cinq cent trente (20.530) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Sur ce, Thermolux Immobilière S.à r.l., prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à vingt mille cinq cent trente (20.530) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement pour un montant de deux millions cinquante-trois mille euros (EUR 2.053.000,-) par un apport en nature consistant en la conversion et l'annulation d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux millions cinquante-trois mille soixante-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 2.053.075,85) détenue par Thermolux Immobilière S.à r.l. à l'encontre de la Société (l'«Apport en Nature»), tel qu'il résulte d'une déclaration du représentant de la société apporteuse de l'Apport en Nature datée du 14 septembre 2011, ainsi que d'une déclaration du représentant de la société bénéficiaire de l'Apport en Nature datée du 14 septembre 2011.

Le montant excédentaire de soixante-quinze euros et quatre-vingt-cinq centimes (EUR 75,85) de l'Apport en Nature sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Réalisation effective des apports en nature

Thermolux Immobilière S.à r.l., prénommée, par son mandataire, déclare:

- Etre la seule propriétaire de l'Apport en Nature et possède le pouvoir d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et
- Que le transfert de l'Apport en Nature est effectivement réalisé ce jour sans réserve.

Deuxième résolution

Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions cent cinquante-trois mille euros (EUR 2.153.000,-) représenté par vingt et un mille cinq cent trente (21.530) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune».

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 2.800.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 septembre 2011. Relation: LAC/2011/41717. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139847/72.

(110161620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

AXA Investplus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 26.830.

—
EXTRAIT

La personne suivante n'est plus administrateur de la Société de droit luxembourgeois AXA INVESTPLUS depuis le 30 septembre 2011:

- Koen BOUGARD

Luxembourg le 18 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AXA INVESTPLUS

BGL BNP PARIBAS

Signatures

Référence de publication: 2011143786/16.

(110166676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

AXA Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 27.225.

—
EXTRAIT

La personne suivante n'est plus administrateur de la Société de droit luxembourgeois AXA Luxembourg FUND depuis le 30 septembre 2011:

- Koen BOUGARD

Luxembourg le 18 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AXA LUXEMBOURG FUND

BGL BNP PARIBAS

Signatures

Référence de publication: 2011143787/16.

(110166675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Ciao Bella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49-51, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.498.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143796/10.

(110166609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

CEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.543.

—
Extraits des résolutions de l'associé unique prises en date du 12 octobre 2011

L'associé unique de CEA Sàrl (la "Société"), a décidé de nommer Monsieur Olivier FERRER, né le 05 mars 1969 à Orange (France), ayant son adresse professionnelle au 57, avenue de la gare L-1611 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2011 et ce, pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Didier Morin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143795/14.

(110166753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Transmedia Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 31-33, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 163.839.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

TRANSMEDIA SERVICES SARL, la société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 31-33, rue Adolphe Fischer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 123.916, ici représentée par sa gérante en fonction Madame Cinzia FILIPPINI, gérante de sociétés, né à Suzzara (Italie) le 6 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 31-33, rue Adolphe Fischer.

Laquelle comparante a, par sa gérante, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Titre I^{er} . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "TRANSMEDIA IMMO S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'exploitation de et l'investissement dans des biens immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Titre II. - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre III. - Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'associé unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre IV. - Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Titre V. - Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

Titre VI. - Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Titre VII. - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Titre VIII. - Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

Titre IX. - Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, TRANSMEDIA SERVICES SARL, préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La comparante, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Comme autorisé par la Loi et les statuts, Madame Cinzia FILIPPINI, gérante de sociétés, né à Suzzara (Italie) le 6 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 31-33, rue Adolphe Fischer est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3.- La société anonyme COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., ayant son siège social à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur (RCS Luxembourg B.131.410) est appelé aux fonctions de commissaire.
- 4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.
- 5.- L'adresse du siège social est établie à L-1520 Luxembourg, 31-33, rue Adolphe Fischer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cinzia FILIPPINI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 octobre 2011. Relation GRE/2011/3495. Reçu Soixante-quinze euros 75,00-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139853/207.

(110161475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Dalao Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 159.037.

Extraits des résolutions de l'associé unique prises en date du 12 octobre 2011

L'associé unique de CEA Sàrl (la "Société"), a décidé de nommer Monsieur Olivier FERRER, né le 05 mars 1969 à Orange (France), ayant son adresse professionnelle au 57, avenue de la gare L-1611 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2011 et ce, pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Didier Morin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143797/14.

(110166751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

DFCD, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4651 Differdange, 1, rue Puetz.
R.C.S. Luxembourg F 8.783.

STATUT

Modification Article 1^{er} :

L'association est dénommée "Tenacious Rock"

Modification Article 5:

L'association est administrée par un comité composé de 1 membres au moins et de 4 membres au plus, dont les fonctions suivantes:

- Un président; Claudiano Cedric
- Un vice-président; Alho Diamantino
- Un secrétaire; Zaffalon Patricia
- Un trésorier; Alho Filipe
- Un membres; Alho Oliveira Fabrice

Référence de publication: 2011143798/18.

(110166743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Eurotransfert (Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.
R.C.S. Luxembourg B 164.071.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Il a été décidé d'ouvrir une succursale le 1^{er} septembre 2011 à l'adresse suivante:

Route de l'Europe, 16a
L-5531 Remich

Elle aura la dénomination: Eurotransfert (Luxembourg).

La succursale exercera l'activité de transport des marchandises national et international, l'import et l'export, ainsi que toutes les activités reprises dans l'objet social de la société.

Les personnes qui ont le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice sont:

Neuberg Guy,

domicilié à L-4735 Pétange, Rue Gillardin, 14

Position - Gérant technique

Chritiaens Pierre Paul,

domicilié à B-6747 Saint-Léger (Châtillon), Rue d'Ahérée, 65 Position - Gérant

Schammel Francois,

domicilié à L-3317 Bergen, UM Weisseraech, 12

Position - Gérant

Les représentants permanents de la société pour l'activité de la succursale sont:

Neuberg Guy,

domicilié à L-4735 Pétange, Rue Gillardin, 14

Position - Gérant technique

Chritiaens Pierre Paul,

domicilié à B-6747 Saint-Léger (Châtillon), Rue d'Ahérée, 65

Position - Gérant

Schammel Francois,

domicilié à L-3317 Bergen, UM Weisseraech, 12

Position - Gérant

Ils disposent de tous les pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la succursale.

Référence de publication: 2011143800/34.

(110166338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

UP Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 162.765.

In the year two thousand and eleven,

On the eighteenth day of August,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette,

THERE APPEARED:

"ULTRA PETROLEUM CORP.", a corporation existing under Canadian laws, registered with the Yukon Trade Register under number 27812, having its registered office at Suite 300, 204 Black Street, Whitehorse, Yukon, Y1A 2M9,

here represented by Ms. Sophie Henryon, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows:

1. "ULTRA PETROLEUM CORP", prenamed, is the sole shareholder of "UP LUXEMBOURG HOLDINGS", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, incorporated by deed of the undersigned notary on 18 July 2011, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 162765, not yet published in the Mémorial C.

2. The sole shareholder, represented as stated here above, takes the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of twenty eight million six hundred thousand United States Dollars (USD 28,600,000.00), in order to bring it from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.00) to twenty eight million six hundred and twenty thousand United States Dollars (USD 28,620,000.00), by creating and issuing two million eight hundred and sixty thousand (2,860,000) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), with a par value of ten United States Dollars (USD 10,-) each.

All these new shares have been entirely and fully paid up by the sole shareholder by a contribution in cash for an amount of twenty eight million six hundred thousand United States Dollars (USD 28,600,000.00), so that such amount is at the free disposal of the Company, evidence whereof has been given to the undersigned notary.

Second resolution:

Further to the afore mentioned resolution, the sole shareholder, represented as stated here above, decides to amend Article seven of the Company's Articles of Association, which will from now on have the following wording:

« **Art. 7.** The Company's share capital is set at USD 28,620,000 (twenty eight million six hundred and twenty thousand United States Dollars) consisting of (i) 2,000 (two thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) 2,860,000 (two million eight hundred and sixty thousand) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") (the "Class A MRPS" collectively with the Ordinary Shares are hereafter referred to as the "Shares"), all in registered form with a par value of ten United States Dollars (USD 10) each, subscribed and fully paid up.

7.1. The authorized share capital of the Company is set at USD 1,000,000,000.- (one billion United States Dollars), represented by 100,000,000 (one hundred million) Class A MRPS with a nominal value of USD 10.- (ten United States Dollars) each.

7.2. The amount of the issued ordinary share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

7.3. The board of managers may delegate to any authorized manager of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the shares representing part or all of such increased amount of capital.

7.4. Shares to be subscribed for in cash shall be offered on a pre-emptive basis to Shareholders in the proportion of the capital represented by their shares.

7.4.1 If several classes of Shares have been issued and the Shares issued belong to one class only, the general Shareholders' meeting may restrict the preemption right to the holder of such class only or grant the preemptive right to the holders of Shares of other class only after that right has been exercised by the holders of the Shares of the class in which the new Shares are issued.

7.4.2. Within the limits of the authorized share capital the board of managers may decide to withdraw or limit the preemption rights of the Shareholders."

Costs:

The costs, disbursements and charges, in any form whatsoever incurred by the Company or to be settled by the Company due to the present deed, approximately amount to six thousand euro (EUR 6,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by surnames, names, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the French translation

L'an deux mille onze, le dix-huit août.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A comparu:

"ULTRA PETROLEUM CORP", société anonyme de droit canadien, avec siège social à Suite 300, 204 Black Street Whitehorse, Yukon Y1A 2M9, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Yukon sous le numéro 27812,

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à L-4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. "ULTRA PETROLEUM CORP", prénommée, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée de la société à responsabilité limitée "UP LUXEMBOURG HOLDINGS", ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 juillet 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 162765.

2. L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-huit millions six cent mille dollars américains (USD 28.600.000,00), pour le porter de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,00) à vingt-huit millions six cent vingt mille dollars américains (USD 28.620.000,00), par la création et l'émission de deux millions huit cent soixante mille (2.860.000) actions préférentielles rachetables de catégorie A (l'"Action Préférentielle A"), avec une valeur nominale de dix Dollars américains (USD 10,-) chacune.

Toutes ces parts nouvelles ont été immédiatement libérées par l'associée unique moyennant un apport en espèces de vingt-huit millions six cent mille dollars américains (USD 28.600.000,00), de sorte que ladite somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique, par son représentant prénommé, décide de modifier l'article sept des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à 28.620.000,- USD (vingthuit millions six cent vingt mille Dollars américains), représenté par (i) 2.000 (deux mille) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et (ii) 2.860.000 (deux millions huit cent soixante mille) actions préférentielles rachetables de catégorie A (l'"Action Préférentielle A") (l' Action Préférentielle A et les Actions Ordinaires sont conjointement référencées comme les "Actions"), toutes enregistrées avec une valeur nominale de 10,- USD (dix Dollars américains) chacune, souscrites et entièrement payées.

7.1. Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des Associés ou par décision de l'Associé Unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts

7.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à 1.000.000.000,- USD (un milliard de Dollars américains), représenté par 100.000.000 (cent millions) actions préférentielles A d'une valeur nominale de 10,- USD (dix Dollars américains) chacune.

7.3. Le Conseil de Gérance peut déléguer à tout Gérant autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le droit d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie du montant d'une telle augmentation de capital.

7.4. Les actions à souscrire en numéraire doivent être proposées par préférence aux Associés en proportion du capital représenté par leurs actions.

7.4.1. Si plusieurs classes d'Actions Préférentielles ont été émises et que ces Actions Préférentielles dépendent de la même classe, l'assemblée générale des Associés pourra alors réserver le droit préférentiel de souscription aux détenteurs de cette classe d'Actions Préférentielles uniquement ou attribuer le droit préférentiel de souscription aux détenteurs des autres classes uniquement après que ce droit ait été exercé par les détenteurs d'Actions Préférentielles de la classe pour laquelle les Actions Préférentielles ont été émises.

7.4.2. Le conseil de gérance pourra, dans les limites du capital autorisé, décider de supprimer ou de réduire le droit préférentiel de souscription des Associés.»

Frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ six mille euros (EUR 6.000,-).

Le Notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, note que à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction en français; à la requête de ladite comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 août 2011. Relation: EAC/2011/11368. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139861/133.

(110161709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

LGFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.211.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par un jugement du 13 octobre 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e section, siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société:

- la S.A. LGFIN, établie et ayant eu son siège social à L-1724 LUXEMBOURG, 3 bd du Prince Henri.

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2011143825/15.

(110166688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

EPX Holding SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 52.738.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143801/10.

(110166569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

EPX Holding SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 52.738.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143802/10.

(110166571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

EPX Holding SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 52.738.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143803/10.

(110166573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Esmeralda Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 82.912.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011143804/10.

(110166568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.365.195,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.607.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vector Knife Holdings (Cayman), Ltd., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, KYI-1104, registered under number 257224 with the Registrar of Companies of the Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee with professional address residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l.”, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.607, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary, on 25 July 2011, not yet published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” (the “Company”).

II.- That the 40,000 (forty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,325,195 (one million three hundred twenty-five thousand one hundred ninety-five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) to USD 1,365,195 (one million three hundred sixty-five thousand one hundred ninety-five United States Dollars) by the issue of 1,325,195 (one million three hundred twenty-five thousand one hundred ninety-five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Vector Knife Holdings (Cayman), Ltd. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,325,195 (one million three hundred twenty-five thousand one hundred ninety-five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) to USD 1,365,195 (one million three hundred sixty-five thousand one hundred ninety-five United States Dollars) by the issue of 1,325,195 (one million three hundred twenty-five thousand one hundred ninety-five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the “New Shares”), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a receivable amounting to USD 1,325,195 (one million three hundred twenty-five thousand one hundred ninety-five United States Dollars) (the “Receivable”), (the “Contribution”).

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the Contribution.

Valuation

The valuation of USD 1,325,195 (one million three hundred twenty-five thousand one hundred ninety-five) United States Dollars) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective 23 August 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Vector Knife Holdings (Cayman), Ltd.: 1,365,195 (one million three hundred sixty-five thousand one hundred ninety-five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the 1,365,195 (one million three hundred sixty-five thousand one hundred ninety-five) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now be read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 1,365,195 (one million three hundred sixty-five thousand one hundred ninety-five United States Dollar), represented by 1,365,195 (one million three hundred sixty-five thousand one hundred ninety-five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 2,500.- EUR (two thousand five hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vector Knife Holdings (Cayman), Ltd., une société constituée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social sis à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309 GT Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Caïmans, KYI-1104, immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Caïmans sous le numéro 257224 (l' "Associé Unique"),

ici représentée par Madame Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 162.607, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

II.- Que les 40.000 (quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée puisse valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique expose expressément avoir été dûment informé à l'avance.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.325.195 USD (un million trois cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt quinze dollars américains) de sorte à augmenter son montant actuel de 40.000 USD (quarante mille dollars américains) à 1.365.195 USD (un million trois cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt quinze dollars américains) par l'émission de 1.325.195 (un million trois cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt quinze) nouvelles parts sociales d'une

valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Vector Knife Holdings (Cayman), Ltd. des nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Après que ce dernier ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique pendant dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.325.195 USD (un million trois cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt quinze dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 40.000 USD (quarante mille dollars américains) à 1.365.195 USD (un million trois cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt quinze dollars américains) par l'émission de 1.325.195 (un million trois cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), toutes entièrement libérées par le biais d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 1.325.195 USD (un million trois cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt quinze dollars américains) (la "Créance"), (l' "Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par voie de l'Apport.

Evaluation

L'évaluation de 1.325.195 USD (un million trois cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt quinze dollars américains) a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de la valeur de l'apport en date du 23 août 2011, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

La preuve de l'existence et du montant de l'Apport a été apportée à la Société.

Quatrième résolution:

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent, l'actionariat de la Société est désormais composé tel qu'il suit:

- Vector Knife Holdings (Cayman), Ltd.: 1.365.195 (un million trois cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt quinze) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune.

Le notaire prend acte que les 1.365.195 (un million trois cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt quinze) parts sociales susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée puisse valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement effectué, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le Capital social de la Société est fixé à 1.365.195 USD (un million trois cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt quinze dollars américains), représenté par 1.365.195 (un million trois cent soixante-cinq mille cent quatre-vingt quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune".

Aucune autre modification n'est à effectuer sur cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations et autres charges sous quelques formes que ce soit, qui devront être supportés par la Société ou qui lui seront facturés en rapport avec son augmentation de capital, sont estimés approximativement à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents Euro).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire susmentionné, le jour indiqué en tête de la présente.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire susmentionné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Signé: Henryon, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 août 2011. Relation: EAC/2011/11429. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139865/187.

(110161238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Europlex Lu, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.386.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 août 2011

Résolution:

Après discussion, il a été constaté que l'adresse du siège de la succursale est:
EUROPLEX LU à L-3313 BERGEM, Grand rue, 95;

LOCAPARK SA / ASCOTT INVESTISSEMENTS SA / -

Signatures / Jean-Luc GUFFINS

Référence de publication: 2011143805/13.

(110166737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Finta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.532.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Finta S.à r.l.

Christelle Rétif / Pierre Stemper

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011143806/12.

(110166643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Finta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 152.532.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg de manière extraordinaire en date du 17 octobre 2011

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Joséphine Pallett de son mandat de gérant de la société avec effet au 29 mars 2011, et nomme en remplacement Monsieur Nicholas Hood, né à Bromley (Royaume-Uni), le 15 octobre 1974, résidant professionnellement au 40, Portman Square, W1H6DA Londres (Royaume-Uni).

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre Stemper;
- Monsieur Denis Villafranca;
- Madame Christelle Rétif;
- Monsieur Naim Gjonaj;
- Monsieur Chris Mogge;
- Monsieur Nicholas Hood.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société Deloitte S.A., ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Finta S.à r.l.
Christelle Rétif / Pierre Stemper
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011143807/26.

(110166657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Fialux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 68.672.

Assemblée générale extraordinaire

La société FIALUX SARL, représenté par son son associé unique, M. Elisio OLIVEIRA FERREIRA, demeurant à L-2168 Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach prend acte de la démission de ce dernier de sa fonction de gérant de la société, accepte cette démission.

Luxembourg, le 21 septembre 2011.

M. OLIVEIRA FERREIRA.

Référence de publication: 2011143808/12.

(110166745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Immo-Technique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 27A, rue Benjamin Franklin.
R.C.S. Luxembourg B 45.170.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143809/10.

(110166595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

IMMO20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, 3, rue Henri Tudor.
R.C.S. Luxembourg B 135.202.

Adresse des Sitzes (ungeändert)

IMMO20 S.a.r.l., 267, Zone Industrielle, L-5366 Munsbach

Änderung Sitz der Gesellschaft

Adresse ändern in: 3, Rue Henri Tudor, L-5366 Munsbach

Unterschriften.

Référence de publication: 2011143810/12.

(110166464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Lubrizol Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.151.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.506.

EXTRAIT

L'associé unique a accepté en date du 16 septembre 2011 la nomination de M. Taylor Gregory D. en tant que gérant de catégorie A de la Société, ayant son adresse professionnelle au 29400 Lakeland Boulevard, 44092, Wickliffe, Ohio, avec effet au 16 septembre 2011.

Il en résulte que le conseil de gérance de la société est composé désormais de:

- M. Taylor Gregory D., gérant de catégorie A;
- M. Vavruska Jeffrey A., gérant de catégorie A; et

- M. Verthongen Marc, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011143821/20.

(110166577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.345.195,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.613.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of August.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.607 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.613, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary, on 25 July 2011, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company").

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1,325,195 (one million three hundred twenty-five thousand one hundred ninety-five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 1,345,195 (one million three hundred forty-five thousand one hundred ninety-five United States Dollars) by the issue of 1,325,195 (one million three hundred twenty-five thousand one hundred ninety-five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,325,195 (one million three hundred twenty-five thousand one hundred ninety-five United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 1,345,195 (one million three hundred forty-five thousand one hundred ninety-five United States Dollars) by the issue of 1,325,195 (one million three hundred twenty-five thousand one hundred ninety-five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a receivable amounting to USD 1,325,195 (one million three hundred twenty-five thousand one hundred ninety-five United States Dollars) (the "Receivable"), (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the Contribution.

Valuation

The valuation of USD 1,325,195 (one million three hundred twenty-five thousand one hundred ninety-five United States Dollars) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 23 August 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l.: 1,345,195 (one million three hundred forty-five thousand one hundred ninety-five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that all the 1,345,195 (one million three hundred forty-five thousand one hundred ninety-five) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 1,345,195 (one million three hundred forty-five thousand one hundred ninety-five United States Dollar), represented by 1,345,195 (one million three hundred forty-five thousand one hundred ninety-five) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,500.- (two thousand five hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.162.607 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Sophie Henryon, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 162.613, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II.- Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée puisse valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique expose expressément avoir été dûment informé à l'avance.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.325.195 USD (un million trois cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt quinze dollars américains) de sorte à augmenter son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 1.345.195 USD (un million trois cent quarante-cinq mille cent quatre-vingt quinze dollars américains) par l'émission de 1.325.195 (un million trois cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l. des nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Après que ce dernier ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique pendant dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.325.195 USD (un million trois cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt quinze dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 1.345.195 USD (un million trois cent quarante-cinq mille cent quatre-vingt quinze dollars américains) par l'émission de 1.325.195 (un million trois cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant de 1.325.195 USD (un million trois cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt quinze dollars américains) (la «Créance»), (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par le biais de l'Apport.

Evaluation

L'évaluation de 1.325.195 USD (un million trois cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt quinze dollars américains) a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur d'apport en date du 23 août 2011, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

La preuve de l'existence et du montant de l'Apport a été apportée à la Société.

Quatrième résolution:

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé tel qu'il suit:

- Vector Gerber (Lux) 1, S.à r.l.: 1.345.195 (un million trois cent quarante cinq mille cent quatre-vingt quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.

Le notaire prend acte que les 1.345.195 (un million trois cent quarante cinq mille cent quatre-vingt quinze) parts sociales susmentionnées, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée puisse valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

Suite aux déclarations et aux résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement effectué, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le Capital social de la Société est fixé à 1.345.195 USD (un million trois cent quarante cinq mille cent quatre-vingt quinze dollars américains), représenté par 1.345.195 (un million trois cent quarante cinq mille cent quatre-vingt quinze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune».

Aucune autre modification n'est à effectuer sur cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations et autres charges sous quelques formes que ce soit, qui devront être supportés par la Société ou qui lui seront facturés en rapport avec son augmentation de capital, sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros (2.500,-Euro).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire susmentionné, le jour indiqué en tête de la présente.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire susmentionné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 août 2011. Relation: EAC/2011/11430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139866/184.

(110161237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

La Petite Venise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 34A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.293.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143822/10.

(110166584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

LBREP II Cannon Bridge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 594.050,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.
 LBREP II Cannon Bridge S.à r.l.
 Signature

Référence de publication: 2011143823/12.

(110166648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

LBREP II Sierra Blanca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.068.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.
 Pour LBREP II Sierra Blanca S.à r.l.
 Signature

Référence de publication: 2011143824/12.

(110166646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

INNCONA S.ar.l. & Cie. Quatre cent soixante-dix-huitième (478.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 153.873.

Gesellschafterbeschluss zur Vorlage beim Luxemburgischen Handelsregister

Name der Gesellschaft:

INNCONA S.à r.l. & Cie. Quatre cent soixante-dix-huitième (478.) S.e.c.s..

eingetragen unter RCSL B 153873

5, Baachergaass

5444 SCHENGEN

Grand-Duché de Luxembourg

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Dirk Debus

Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,
- 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,
- die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP 11. Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 175.100 € um 143.600 € auf 31.500 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesenen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

- a) Der Geschäftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.
- b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 175.000 € auf 31.500 € herabgesetzt.

TOP 12. Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert:
 „Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in L-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.
- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 31.500 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011143817/37.

(110166712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Castle Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9416 Vianden, 6, rue des Jardins.

R.C.S. Luxembourg B 155.229.

Im Jahre zweitausendelf, am achtundzwanzigsten September

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck;

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "CASTLE PROPERTIES S.A.", (matr. 2010 22 19 172), mit Sitz in L-1660 Luxemburg, 70, Grand'rué, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs Sektion B, unter der Nummer 155.229,

gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg-Stadt, am 31. August 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2178 vom 14. Oktober 2010.

Die Versammlung wurde eröffnet um 15 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn François WEYRICH, wohnhaft in L-7793 Bissen, 14, rue Jean Engel.

Die Generalversammlung verzichtet einstimmig auf die Berufung eines Sekretärs und eines Stimmzählers.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 310 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach Vianden und Abänderung von Artikel 2, Paragraph 1 der Satzungen;
2. Änderung von Artikel 4 Paragraph 2,3, 4, 5 und 6 der Satzungen;
3. Ersetzen des Verwalters der Gesellschaft;
4. Ersetzen des Kommissars der Gesellschaft;
5. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Punkte seitens der Versammlung gutgeheißen wurden, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschließt den Gesellschaftssitz nach L-9416 Vianden, 6, rue des Jardins zu verlegenden und in diesem Sinne wird Artikel 2, Paragraph 1 der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 2. §1.** Sitz der Gesellschaft: Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Vianden."

Zweiter Beschluss.

Die Versammlung beschließt Artikel 4, Paragraph 2,3,4,5 und 6 zu ändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4. §2,3,4,5 und 6.** Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung, jedweder Art, an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, die Kontrolle und Verwaltung dieser Beteiligungen, sowie deren Verwertung.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption, Kauf oder jede andere Transaktion oder Maßnahme. Sie kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf jede andere Art und Weise veräußern. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften und Unternehmen beteiligen und diese unterstützen.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und andere Rechte erwerben, veräußern und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, sowie den Gesellschaften und Unternehmen an welchen sie sich beteiligt, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Die Gesellschaft kann außerdem Immobilien erwerben, veräußern, verwerten, vermieten und verwalten.

Der Zweck der Gesellschaft besteht auch in dem Erwerb, der Trägerschaft, der Erschließung, der Entwicklung, Ausföhrung, Verwaltung, Bewirtschaftung, Vermarktung und Verwertung von Immobilienprojekten oder Teilen davon, sowie der Nutzung, dem Tausch, dem Erwerb oder der Veräußerung auf welche Art auch immer, von Immobilien und Immobilienrechten jeder Art, im Großherzogtum Luxemburg wie in jedem anderen Land;

Gegenstand der Gesellschaft ist weiter die Durchführung von jedweden geschäftlichen, gewerblichen sowie finanziellen Operationen, im Hinblick auf den Erwerb und die Veräußerung, die Nutzung und die Verwertung von beweglichen Gütern, sowie immateriellen Rechten.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen“

Dritter Beschluss.

Die Versammlung beschließt, den Rücktritt als alleiniger Verwalter der Gesellschaft von Herrn Antonius EGGEN, beruflich wohnhaft in L-1660 Luxemburg, 70 Grand'rue, mit Entlast anzunehmen und zu ersetzen durch:

- 1) Herrn François WEYRICH, geboren in Ettelbruck am 6. November 1968, wohnhaft in L-7793 Bissen, 14, rue Jean Engel;
- 2) Dame Denise ZENNER, geboren in Ettelbruck, am 2. März 1967, wohnhaft in L-7793 Bissen, 14, rue Jean Engel;
- 3) Herr Mathias WEYRICH, geboren in Vianden am 17. März 1932, wohnhaft in L-9416 Vianden, 6, rue des Jardins, für eine Dauer von 6 Jahren.

Herr François WEYRICH wird zum delegierten Verwalter ernannt und kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift verpflichten ebenfalls für die Dauer von 6 Jahren.

Vierter Beschluss.

Die Versammlung beschließt den Rücktritt des Kommissars Thierry ELVINGER, beruflich wohnhaft in L-2134 Luxemburg, 52, rue Charles Martel, mit Entlast anzunehmen, und durch die Firma „Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l.“ mit Sitz in L-9237 Diekirch 3, place Guillaume, RC B 97.209, zu ersetzen mit den gleichen Befugnissen und für eine Dauer von 6 Jahren.

Da nichts weiter auf der Tagesordnung stand wurde die Versammlung geschlossen.

Kosten.

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 800,-.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbrück, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Anwesenden, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: François WEYRICH, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 30 septembre 2011. Relation: DIE/2011/9451. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begeh und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 12. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011141460/88.

(110163655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Novellex Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton.

R.C.S. Luxembourg B 136.062.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L -1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011144229/14.

(110166851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.